

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à 19 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Éric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Christian MILLET, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Marie-Pierre CHESSEL, Frédéric TRIPODI, Éric BARDY, Annie BOIS.

**Absents excusés** : Catherine LEIGNIER donne pouvoir à Christelle MORTEL.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE

Le Maire ouvre la séance à : 19 heures 02

Approbation du compte rendu du 30 mars 2026

Pour = 15    contre = 0    abstention = 0

**Remarques** : Mme Blasquez = fautes et sur CAO le choix sur l'entreprise la mieux notée

## **1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**2026-08\_Décision** : Gratuité du bail des « Boiseux » pendant 2 mois.

## **2 INFORMATION DIA**

**Madame le Maire** explique qu'une vente a lieu, parcelles ZC 321 et ZC 324 pour la SCI BERNIN-DAMIANS à combe mallet 01800 Pérouges pour 8695m<sup>2</sup> lot C.

Pas de préemption suite à la commission urbanisme.

**Madame le Maire** explique qu'une vente a lieu, M. VEISEMBURGER Rémy, parcelles A 2139 et A 2131 au 454 route de Saint Eloi 01800 Pérouges pour 1538m<sup>2</sup>

Pas de préemption suite à la commission urbanisme.

### **3 Budget annexe assainissement - Approbation du compte financier unique**

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

De plus, il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, il exprime les résultats de l'exécution du budget et il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU du budget annexe fait ressortir les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	81 872,79
Dépenses	116 951,98
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-35 079,19</b>
Résultat antérieur reporté 2024	101 230,00
Part affectée à l'investissement en 2025	-65 283,28
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2025</b>	<b>867,53</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	100 506,28
Dépenses	15 444,00
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>85 062,28</b>
Résultat antérieur reporté 2024	-55 283,28
<b>Résultat en investissement au 31/12/2025</b>	<b>29 779,00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	
<b>30 646,53</b>	
<b>Restes à réaliser au 31/12/2025 :</b>	
Dépenses	17 474,92
Recettes	0,00

**VOTE :**

**Pour = 14                      contre = 0                      abstention = 0**

#### **4 Budget annexe parkings - Approbation du compte financier unique**

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

De plus, il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, il exprime les résultats de l'exécution du budget et il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU du budget annexe fait ressortir les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	212 326,73
Dépenses	101 994,26
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>110 332,47</b>
Résultat antérieur reporté 2024	
Part affectée à l'investissement en 2025	
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2025</b>	<b>110 332,47</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	53 472,60
Dépenses	81 724,05
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-28 251,45</b>
Résultat antérieur reporté 2024	
<b>Résultat en investissement au 31/12/2025</b>	<b>-28 251,45</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	
	<b>82 081,02</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2025 :</b>	
Dépenses	102 137,45
Recettes	35 648,90
<i>Besoin de financement</i>	<i>-66 488,55</i>

**VOTE :**

**Pour = 14                      contre = 0                      abstention = 0**

## **5 Budget annexe photovoltaïque – Approbation du compte financier unique**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération 2025067 du 4 décembre 2025 approuvant la dissolution du budget annexe Photovoltaïque, il convient de procéder à la clôture des comptes au 31 décembre 2025 de ce budget annexe avant de transférer les résultats et de réintégrer l'actif et le passif de ce budget à celui de la Commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur reprendra au budget principal les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

Le CFU du budget annexe fait ressortir les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	4 456,35
Dépenses	6 013,00
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-1 556,65</b>
Résultat antérieur reporté 2024	24 963,34
Part affectée à l'investissement en 2025	-975,00
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2025</b>	<b>22 431,69</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	6 988,00
Dépenses	667,00
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>6 321,00</b>
Résultat antérieur reporté 2024	-975,00
<b>Résultat en investissement au 31/12/2025</b>	<b>5 346,00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>27 777,69</b>

**VOTE :**

**Pour = 14                      contre = 0                      abstention = 0**

## 6 Budget principal – Approbation du compte financier unique

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

De plus, il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, il exprime les résultats de l'exécution du budget et il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	1 177 603,70
Dépenses	1 216 554,77
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-38 951,07</b>
Résultat antérieur reporté 2024	382 906,53
Part affectée à l'investissement en 2025	-322 906,53
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2025</b>	<b>21 048,93</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	878 671,37
Dépenses	407 255,73
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>471 415,64</b>
Résultat antérieur reporté 2024	16 742,88
<b>Résultat en investissement au 31/12/2025</b>	<b>488 158,52</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>509 207,45</b>
---------------------------------	-------------------

<b>Restes à réaliser au 31/12/2025 :</b>	<b>-25 731,50</b>
Dépenses	29 085,50
Recettes	3 354,00

**VOTE :**

**Pour = 14                      contre = 0                      abstention = 0**

**Mme Marie-Pierre CHEYSSEL arrive après cette délibération**

## **7 Vote du taux des impôts directs locaux**

Madame le Maire explique que depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Cependant, depuis 2023, le taux de Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2025.

<b>Taxe Habitation Résidences Secondaires</b>	
THRS	10,37 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	
TFPB	25,17 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	
TFPNB	43,68 %

Sujet soulevé sur la TH des habitations secondaires. Voir si l'année prochaine elle ne pourrait pas être revalorisée.

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **8 Accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze (12) mois sur une période consécutive de dix-huit (18) mois, renouvellement compris.

Elle expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire afin de faire face à l'entretien des voiries et espaces publics lors de l'affluence touristique. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 2 mai 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 18 mois suite à un

accroissement temporaire d'activité au service technique pour l'entretien des voiries et espaces publics lors de l'affluence touristique.

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

### **9 Modification du tableau des emplois permanents**

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 22 juillet 2025 (délibération 2025049),

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les emplois de la collectivité ou de l'établissement public à la date du 18 mai 2026,

10

Par conséquent, Madame le Maire propose de réactualiser le tableau des emplois permanents comme présenté ci-dessous.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE au compter du 20/04/2026**

Services	Libellé de l'emploi	Cadre d'emplois	Ouvert aux contractuels Art. L.332-8	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Administratif	Secrétaire d'accueil	Adjoint administratif	Oui/Non	1		TC
	Responsable comptabilité / RH	Adjoint administratif	Oui/Non	1		TC
	Responsable comptabilité / RH	Rédacteur	Oui/Non		1	TC
	Chargé de mission Tourisme / Culture / Patrimoine	Attaché territorial	Oui/Non	1 (CDI)		TNC 28/35
Techniques	Ouvrier Polyvalent encadrant	Agent de maîtrise principl	Oui/Non	1		TC
	Ouvrier Espace vert	Adjoint technique	Oui/Non	1		TC
	Ouvrier technique polyvalent	Adjoint technique	Oui/Non	2		TC
	Régisseur	Adjoint technique	Oui/Non	1(CDD)		TNC 14/35

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **10 Acquisition portage EPF**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restructuration de l'entrée de la cité médiévale.

A ce titre, l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain a été chargé de mener les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti sis, 5268 Rue de la Porte d'En Haut, lieudit « Derrière la Tour » et identifié au cadastre sous les références Section A numéros 1504, 1512 et 1513 d'une superficie cadastrale totale de 552 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire a accepté de céder cet immeuble pour la somme de 165 000 € (frais en sus).

Ainsi, et dans ce contexte, la convention de portage foncier entre la Commune et l'EPF (l'Etablissement Public Foncier) de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage, doit être signée entre les parties.

Ladite convention dispose notamment que :

- La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage les biens en question.
- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain la valeur du stock par annuités constantes sur 12 années.

Etant précisé qu'en cas de validation du conseil d'administration de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain, la durée de portage sera de 15 années (un avenant sera régularisé).

La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition.

- La Commune s'engage au paiement à l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû,

Ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.

En outre, les statuts de l'Etablissement prévoient la mise à disposition des biens acquis par l'Etablissement au profit de la Commune. Ladite convention dispose notamment que :

- L'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain met à disposition de la Commune les biens, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites.
- La mise à disposition est faite à titre gratuit.

**VOTE :**

**Pour =**

**15**

**contre = 0**

**abstention = 0**

## **11 Subvention exceptionnelle au budget annexe parking**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 29 000 € afin de pouvoir solder la facture de FLOWBIRD et de demander le solde de la subvention accordée en 2025 et ainsi rembourser cette avance au moment de versement des remboursements des frais indirects en fin d'année.

Afin de verser cette somme, il est nécessaire d'établir des Décisions Modificatives sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe Parkings

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **12 Décision modificative – budget principal**

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **13 Décision modificative – budget annexe parkings**

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **14 Compte rendu des commissions**

### **URBANISME :**

#### **Autorisations d'Urbanisme (AU) :**

- Nombre très important d'Autorisations d'Urbanisme en Mars 2026 : **Q=21**. 3 fois plus qu'en Février ou Janvier 2026. Au cumul, à fin Mars 2026 : **Q=36**. Retard récupéré par rapport à l'an passé.

#### **Autres points en cours**

- **ABF**

La permanence de Mars 2026 s'est bien tenue le Mardi 24 Mars, en présentiel.

Prochaine permanence : Mardi 28 Avril 2026 **de 9h30 à 12H00**.

Réunion le 22 Avril concernant l'aménagement du Chemin de Putaray, avec ABF, Paysagiste du Département, et CCPA

- **Nouvel Office du Tourisme :**

- **Dévoisement d'un réseau électrique de distribution publique enterré :**

Lors des travaux de dévoiement du réseau électrique de distribution publique enterré par le tènement de la Ferme (début Mars 2026), il a été découvert qu'il y avait également un réseau électrique de l'éclairage public enterré (information remontée à la fin des travaux). Ce câble alimente l'éclairage public près de l'OMF/OT existant et du chemin du Pigeonnier.

Pour ne pas refaire de tranchées, il a été décidé avec le SIEA de procéder à l'alimentation de ce secteur par la prolongation de 50m du câble aérien existant le long de la RD4b descente de Péroutes. Prise en charge des coûts par la CCPA.

- Construction du Nouvel Office de tourisme

Pas d'informations récentes sur le planning et la mise en place de la réunion d'information aux habitants de Péroutes

- Aménagement de quartier à Rapan (legs Boulon) :

La 1<sup>ère</sup> réunion avec le Cabinet d'Urbanisme est programmée le 5 Mai 2026 :  
Présentation du processus de réflexion, outil & étapes.

## TRAVAUX / VOIRIES :

GGreco propose que le fichier des grands projets soit mis en ligne, idem pour le planning du service technique

Réunion faite toutes les semaines avec Céline et les membres de la com qui peuvent être dispo

Il informe que le projet du chemin de Baudran est relancé.

D'autres projets à travailler dont les réserves incendie (Fréd)

Combien de poteaux incendie sont répertoriés aujourd'hui ?

⇒ Une cinquantaine (JLVibert)

## ECOLE :

CMortel doit unir une commission pour soulever le problème d'ombre dans la cour.

Proposition de laisser les élèves sur le préau. (150 jeunes...)

Un second point, problème de sécurité (va se rapprocher de Frédéric TRIPODI) sur le sol du city stade tout endommagé

NMicolas soulève la problématique d'un agent décédé au début des congés ce qui a provoqué un recrutement en urgence pendant les congés et une jeune fille a commencé ce matin

## ENVIRONNEMENT :

L'opération de fleurissement est prévu le 12 mai.

⇒ NMicolas propose de prévoir un déjeuner de remerciement à midi comme l'an dernier  
MV va voir avec Céline pour le choix des plants  
33 frelons piégés dans les pièces installés

## **SOCIAL :**

1/ Liste des candidatures transmises à Dynacité la semaine dernière pour les logements Dynacité de Rapan

Visite des logements prévue mercredi matin avec Nathalie et Christelle.

2/ Sollicitation d'une famille pour une demande d'APA (couple âgé)

Une visite sera organisée très prochainement afin de les accompagner dans leurs démarches.

3/ La commission se réunira en mai. Elle organisera ensuite un dîner partagé à la Ferme avec les extra-municipaux.

4/ Nous souhaitons concerter les membres de la nouvelle commission sociale et organiser ensemble, entre autres :

- des visites auprès des personnes âgées ou vulnérables, en se répartissant les quartiers et en définissant collectivement la fréquence.

- une rencontre par mois (jeudi après-midi). Nous inviterions les seniors volontaires à jouer aux boules, faire de la pâtisserie, jouer aux cartes l'hiver, etc. Les activités seront à définir avec la commission sociale élargie. Point à discuter : transport éventuel si besoin.

5/ Mettre à jour le fichier des partenaires sociaux du territoire, accessible à l'ensemble de la commission. Expliquer les procédures de demande de logement social notamment , ainsi que le déroulé des CALEOL (commission d'attribution de logements sociaux).

## **FINANCES :**

### **TOURISME / EVENEMENTIEL :**

- 28 Mars : la course du coeur

Course organisée dans le but de sensibiliser le grand public aux dons d'organes, de moelle osseuse et de tissus ; 200 coureurs se sont relayés pendant 4 jours et 4 nuits pour effectuer 800km entre Paris et la station des Arcs en Savoie.

Les coureurs sont arrivés à 6h45 ainsi que les 150 bénévoles que la mairie a reçus autour d'un petit déjeuner dans la salle polyvalente et le départ fut donné à 7h15.

Merci à Jean-luc, Florence, Marie-Victoire et Cécile pour leur support dans la réalisation de cet événement.

- 4 Avril : LA QUETE FANTASTIQUE

Reconduction de l'évènement de 2025 qui était le 1er et qui avait déjà eu du succès ; il s'agit d'un jeu de piste/escape-game dans la cité, en costume et en immersion, avec énigmes, personnages et application mobile.

Cette année, le succès était encore plus important d'après les dires de l'organisateur : « Cela a été un grand succès avec 200 participants de tous âges ».

L'organisateur souhaite revenir le 27 Mars 2027 et nous en parlerons en commission.

- 9-12 Avril : les JEMA

Malgré les travaux dans la cité et l'indisponibilité de la maison des Princes, le format différent des autres années avec la présence de 8 artisans au musée des traditions bugistes de Saint Rambert en Bugey et de 22 à Pérouges ainsi que le format de l'inauguration réalisée sur la place de la mairie ont fait de cette 20ème édition des métiers d'art un évènement « riche en échange et en découverte ».

- 20 Avril : Organisation de visite guidée

Suite à la demande de David de la Crépinière de la MFR de Montluel, nous avons organisé la visite guidée de la cité à 2 clubs du ROTARY (un de Lyon Confluence et l'autre du canton de Vaud - CH) qui ont été reçus alternativement dans les cuisines de l'Hostellerie avec Martin Thibaut.

### **SECURITE :**

### **COMMUNICATION :**

M Blasquez a participé au SIEA samedi dernier. Le président (Maire d'Attignat) a été réélu. Le SIEA accompagne les communes sur le numérique et l'IA, l'électricité, le Gaz.

CMortel = est ce que Pérouges est toute « fibrée » ?

⇒ MBlasquez non, il manque certaine zone ....

Pour la communication = est-ce que tout le monde a installé sa messagerie ?

⇒ Non, ...

⇒ GGreco conseille de l'installer sur le PC de chacun pour pouvoir ouvrir tous les documents

### **ASSOCIATIONS ET CULTURE :**

NMicolas a annoncé qu'elle est devenue 8<sup>ème</sup> vice-présidente à la ComCom et elle aura en charge la commission « commerces »

Elle est aussi passée Présidente du SIVOS

Prochaine réunion du conseil municipal : 26/05/2026 à 18h30

**FIN DE SEANCE : 20 h 48**

